

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2019-33 du 16 décembre 2019 portant fin de fonction  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1930795S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2017-42 du 18 décembre 2017 du président de l'Établissement français du sang renouvelant M. Pascal MOREL dans ses fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Bourgogne-Franche-Comté,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Bourgogne-Franche-Comté exercées par M. Pascal MOREL au 31 décembre 2019.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 16 décembre 2019.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS